



Association des Femmes en Economie Verte

RECOMMANDATIONS

S'agissant du volet relatif à la contribution de l'expérience Canadienne enregistrée dans le domaine, il y a lieu de relever les avis, observations et recommandations suivantes :

Il ressort de leurs interventions que les pouvoirs publics en Algérie accordent un intérêt particulier pour l'essor performant et durable **des procédés de gestion des déchets et**

L'acquisition de nouvelles techniques liées aux bonnes pratiques pour être au diapason et standard internationaux.

Le diagnostic établi par les Experts Canadiens a permis d'identifier des idées innovantes en adoptant un système propre à l'Algérie.

La proposition des Experts Canadiens de mener une expérience pilote par une entreprise privée Algérienne d'où la comparaison entre le secteur Etatique et le privé, en termes de résultats, de propreté et d'efficacité, en impliquant la participation citoyenne. Concernant la récupération des matières organiques, il est préconisé par les Experts Canadiens la mise en place de méthodes de gestion similaires à celles existantes au Canada.

Par ailleurs, il convient de souligner que nous nous étions fixés comme objectifs majeurs pour ce 1^{er} Forum de promouvoir et partager nos expériences et expertises en matière de gestion des déchets, et nous déclarions lors de la séance d'ouverture des travaux de ce Forum que des résultats fructueux constituaient une feuille de route et allaient être d'un précieux apport à nos Experts, Professionnels, chercheurs, étudiants, gestionnaires et à nos opérateurs économiques d'une manière générale.

Enfin, les recommandations issues de l'atelier de travail a été suivi par de riches débats qui ont donné lieu aux recommandations et conclusions suivantes :

Recommandations et conclusions :

1-Accorder des facilitations aux jeunes pour la création de micro-entreprise dans le domaine de l'environnement, notamment la collecte, traitement et recyclage des déchets (préoccupation majeure des pouvoirs publics).

2- Engager une réflexion par nos experts intersectoriels nationaux pour le développement du processus du compostage au regard des matières organiques présentes dans les déchets et qui représentent un taux d'environ 50% (dresser un état des lieux du compostage et ses perspectives).



3-Prendre des mesures de sensibilisation en associant les différents partenaires sur le volet environnemental, en particulier la société civiles, les établissements scolaires tous paliers confondus, les mosquées, associations militants dans le domaine de l'environnement tel que l'Association des scouts Musulmans Algériens etc..., à travers l'éducation environnementale qui peut faire évoluer les habitudes individuelles et collectives.

4- Veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'environnement sur le terrain.

5-Organiser des rencontres, séminaires, colloques, concours d'encouragement pour la préservation de l'environnement et réunir les différents acteurs impliqués de loin ou de près dans la gestion et le traitement des déchets.

6- Engager une réflexion par les pouvoirs publics sur la mise en place de déchèteries en Algérie qui fait défaut en l'état actuel de la situation (projet pourvoyeur d'emplois).

7-Engager une réflexion intersectorielle pour trouver des sources de financement et les mécanismes pour la gestion et le traitement des déchets ménagers au niveau des collectivités locales et organismes concernés. A ce titre, il a été suggéré par les intervenants d'instituer une Taxe forfaitaire engendrée par les coûts supplémentaires que les collectivités locales doivent supporter. Cette redevance incitative vise à dissuader les producteurs de déchets (citoyen et industriel) à produire le moins possible de déchets, d'une part, et de contribuer financièrement au coût de la collecte et du traitement des déchets.

8-Organiser des actions de formation et de perfectionnement au profit des éboueurs sur les techniques de la collecte, traitement et recyclage des déchets (actions à mener en concertation avec le Ministère de la Formation professionnelle).

9- Développer davantage la valorisation des déchets et arriver à zéro incinérateur.

10- Encourager l'enfouissement semi enterré des déchets au niveau des établissements qui produisent beaucoup de déchets (exp : restaurants, cités universitaires...) afin de réduire les rotations importantes pour la collecte.

11- Privatisation graduelle du secteur concernant la gestion des déchets et des incinérateurs.



12- Repenser de gardiennage et les métiers d'agents d'entretien d'immeubles pour la collecte dans les immeubles.

13- Favoriser l'octroi du foncier pour les privés afin de les encourager à la création de PME dans la collecte et le traitement des déchets.

14- Responsabiliser les gardiens d'immeubles ou agents d'entretien au niveau des établissements publics et privés pour le respect strict des horaires de collecte des déchets (mise en place d'un cadre juridique régissant cette profession ou métier et prévoir des sanctions en cas de défaillances) .

15- Encourager des mesures pour l'octroi du foncier pour les privés afin de les inciter à la création de Pme dans la collecte, le traitement et le recyclage des déchets.

16. Mise en place de cellule d'écoute au niveau des collectivités locales pour recueillir des avis et suggestions des citoyens concernant le volet lié aux bonnes pratiques pour une meilleure collecte et gestion des déchets, d'une part, et améliorer d'autre part, le cadre de vie des citoyen (Numéro vert)

Telles sont les principales recommandations issues de ce Forum, et devant constituer quelques éléments de réflexion aux pouvoirs publics pour la mise en œuvre de la feuille de route tracée par l'AFEV au titre de son plan d'action 2014-2015.

La Présidente d'AFEV,

Karima Bergheul